



## La Fondation Hnatyshyn : Bourses d'études pour jeunes artistes

### *Interprétation vocale (études supérieures)*

---

Le programme de bourses d'études de la Fondation Hnatyshyn a été conçu pour fournir une aide aux jeunes artistes interprètes les plus prometteurs du Canada qui poursuivent un programme d'études dans un établissement postsecondaire ou de formation professionnelle agréé, situé au Canada et offrant des programmes dans les arts de la scène.

**La bourse doit servir à payer les frais de scolarité, les matériaux requis pour les études, un logement ou des repas.** Si le/la récipiendaire de la bourse décide de ne pas faire ses études à l'établissement qui a proposé sa candidature, ou s'il/elle ne termine pas une année d'études, la bourse devra être retournée au complet ou sur une base proportionnelle à la Fondation Hnatyshyn.

#### **Exigences de la mise en candidature – Interprétation vocale classique**

Cette bourse de 12 500 \$ est destinée aux artistes dans un programme d'études supérieures d'une université ou d'un établissement de formation musicale agréé, ou avec un maître reconnu, au Canada ou ailleurs. **La candidature doit être proposée par l'établissement ou le/la maître•sse, qui ne peut soumettre qu'une seule candidature par année par discipline artistique.** Le/la candidat•e, qui sera identifié•e en tant que personne destinée à une carrière exceptionnelle sur la scène, ne peut être proposé•e que par un seul établissement ou un•e seul•e maître•sse. Les candidat•es peuvent être proposé•es dans plus qu'une année, mais ne peuvent recevoir la bourse qu'une seule fois.

#### **Critères d'admissibilité**

La personne candidate doit :

- Être acceptée dans un programme d'études supérieures d'une université ou d'un établissement de formation musicale agréé, ou être acceptée par un•e maître•sse reconnu•e, au Canada ou ailleurs, pour étudier à temps plein l'interprétation vocale classique en septembre de la prochaine année scolaire;
- Être citoyenne ou résidente permanente du Canada (les titulaires de permis d'études ou de séjour temporaire sont inadmissibles);
- Être âgée de moins de 30 ans à la date limite de nomination;
- Être mise en candidature par son établissement scolaire ou son/sa maître•sse.

#### **Modalités de mise en candidature**

Les candidatures doivent être soumises à l'aide de notre système en ligne. Les personnes nommées seront invitées par courriel à soumettre leur documentation, une fois leur nomination reçue.

La documentation à l'appui de la candidature doit inclure :

- Un formulaire de mise en candidature rempli;
- Une lettre d'appui de l'établissement ou du maître expliquant comment le/la candidat•e est exceptionnellement prometteur•euse.



La

documentation accompagnant la soumission de la personne candidate doit inclure :

- Un curriculum vitae et un mot de l'artiste;
- Le programme d'études envisagé;
- Trois morceaux de périodes et de styles différents enregistrés au cours des douze derniers mois dont l'ensemble ne doit pas dépasser une durée totale de 15 minutes;
- Une copie officielle du dossier scolaire indiquant l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de premier cycle en interprétation vocale classique;
- Une photo de l'artiste de haute résolution (incorporant la figure et les épaules). **Uniquement requis si les vidéos soumises contiennent plus d'un•e artiste sur scène, afin de pouvoir reconnaître le/la candidat•e.**

### **Date limite de mise en candidature**

Les mises en candidature doivent être complétées avant la date indiquée pour l'année actuelle sur notre site web : [www.rjhf.com](http://www.rjhf.com)

Les candidat•es retenu•es et les établissements les ayant proposé•es seront avisés vers la fin juin. Les soumissions incomplètes ne seront pas examinées.

## **NOTES SUR LA DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT**

### **Curriculum vitae**

En plus des renseignements habituels, votre curriculum vitae doit comprendre votre formation particulière en chant classique, les prix obtenus pour votre mérite artistique ainsi que toute prestation importante faite en public.

### **Mot de l'artiste**

Votre mot de l'artiste devrait avant tout aider les membres du jury de sélection à comprendre quels sont, selon vous, les aspects les plus importants de votre art et les techniques que vous utilisez pour le créer. Vous pourriez, par exemple, envisager les questions suivantes : D'après vous, quel est l'aspect le plus important de la performance artistique? Comment développez-vous la maîtrise technique de votre voix? Quels sont vos buts et vos aspirations en tant qu'artiste? Qui ou qu'est-ce qui vous inspire et pourquoi?

### **Lettre d'appui**

La lettre d'appui, d'un maximum de deux pages, doit parvenir de l'école, de la faculté ou du/de la maître•sse qui propose le/la candidat•e. Elle doit expliquer clairement les aptitudes du/de la candidat•e pour le chant classique ainsi qu'une évaluation de son potentiel de mener une grande carrière en chant. Veuillez noter que la Fondation pourra utiliser des extraits de cette lettre dans son communiqué de presse dévoilant les noms des boursiers.

### **Enregistrement/audition**



Les

enregistrements doivent être en format vidéo. Les pièces doivent être énumérées (compositeur, opéra, aria). S'il s'agit d'un enregistrement en concert, vous devez minimiser les applaudissements du public, et le/la candidat•e doit être pleinement visible. La taille des fichiers vidéo ne doit pas dépasser 250MB. Les fichiers vidéo doivent être dans l'un des formats suivants : .m4v, .mov, .mp4, .wmv, .flv, .asf, .mpeg, .mpg, .mkv.

### **Soumettre une candidature en ligne**

Les dates limites sont annoncées l'hiver de l'année de nomination : souvent, elles sont annoncées vers la fin janvier ou en février. Les dates limites, les liens pour proposer une candidature, et toutes autres informations importantes sont disponibles sur notre site web à ces dates, sont communiquées aux personnes abonnées à notre liste d'envoi, et sont publiées sur nos réseaux sociaux.

Site web : [www.rjhf.com](http://www.rjhf.com)

[Abonnez-vous à notre liste d'envoi](#)

Suivez-nous sur Instagram et Facebook: [@hnatyshynfoundation](#)

---

La Fondation Hnatyshyn se réserve le droit d'accepter ou de refuser les candidatures. Toutes les décisions prises par la Fondation Hnatyshyn relativement à l'évaluation des candidatures sont finales.

---

Renseignements supplémentaires :

La Fondation Hnatyshyn

[director@rjhf.com](mailto:director@rjhf.com)

(613) 233-0108

---